

PROCÈS-VERBAL DE DÉCISION DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

Société : 2424EVENTS

Forme : SARL à associé unique

Capital social : 1000 €

Siège social : 28 Avenue Georges Clémenceau à VALLAURIS

RCS : Antibes (994 914 513)

L'an deux mille vingt-six, le trois février,

L'associé unique de la société 2424EVENTS, agissant conformément aux dispositions légales et statutaires, a pris la décision suivante :

Il est rappelé que lors de la constitution de la société, la date de clôture du premier exercice social avait été fixée au 31 décembre 2025.

Après réflexion, l'associé unique décide de modifier la date de clôture du premier exercice social, afin de la fixer au :

31 décembre 2026

En conséquence, le premier exercice social aura une durée exceptionnelle et se clôturera le 31 décembre 2026.

Les statuts sont modifiés en conséquence.

Tous pouvoirs sont donnés au gérant pour effectuer les formalités légales, administratives et de publicité nécessaires à la présente décision, notamment auprès de l'INPI et des organismes compétents.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la décision est définitivement adoptée.

Fait à VALLAURIS,

Le 03.02.2026

L'Associé unique,

Nom et prénom: MUSZTACS Antoine

Tampon et signature:

2424Events
Antoine MUSZTACS
Gérant
06.58.90.17.95
contact@2424events.fr
SIREN : 994914513

